

**Mairie  
d'AGON-COUTAINVILLE  
Manche**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2013**

Le 10 avril 2013 à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Max AVENEL, Maire.

**PRESENTS** : M. AVENEL, Maire  
M. ROBBE, Melle LEBRET, M. FOURNIER, M. HENRY, Mme LEROY, adjoints.  
M. PRUVOT, M. MAUGER, Mme SALLE, M. d'HOOGHE, M. LEMESLE, M. BAUCHE,  
Mme FANFANI, M. ROUGEAUX, M. DELEMASURE, M. ENGUEHARD, M. SAVARY,  
conseillers municipaux.

**ABSENTS** : Mme DUBOSCQ, conseillère municipale  
M. NICOLLE, conseiller municipal  
M. JOIGNE, conseiller municipal  
Mme VASSEUR, conseillère municipale

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LEMESLE.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013**

M. d'HOOGHE souhaite que soit précisée son intervention concernant le déneigement : il a évoqué l'intervention des entreprises privées pour insister sur la volonté de la commune de réduire les nuisances et non pour minimiser le travail des services municipaux.

Par ailleurs, il souhaite qu'on souligne que l'embauche d'un saisonnier supplémentaire est liée au départ en retraite d'un agent communal. Cela ne représente donc pas une augmentation des effectifs.

Sous cette réserve, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**INFORMATION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Antoinette DUBOSCQ lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux en prennent acte mais regrettent cette décision.

**BUDGET COMMUNAL 2013**

**Taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2013.

Les taux sont les suivants :

	<u>Taux 2012</u>	<u>Taux 2013</u>
Taxe d'habitation	<b>12,37</b>	<b>12,37</b>
Foncier bâti	<b>11,42</b>	<b>11,42</b>
Foncier non bâti	<b>14,16</b>	<b>14,16</b>
Cotisation foncière des entreprises	<b>13,96</b>	<b>13,96</b>

### Subventions

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été étudiées en Commission des Sports, Commission des Finances et « toutes commissions ». Elles ont été validées à la majorité.

Il propose au Conseil Municipal de valider les propositions.

M. DELEMASURE rappelle qu'il n'y a pas eu en Commission, l'unanimité sur toutes les propositions. Néanmoins chacun a accepté les choix de la majorité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS SPORTIVES</b>	<b>DECISION D'ATTRIBUTION</b>
Centre Equestre	1 000 Euros
Tennis Club de Coutainville	1 200 Euros
Jeune France	1 200 Euros
Club Nautique de Coutainville	7 800 Euros
Sports Mécaniques	900 Euros
Golf	3 500 Euros
Mauna Kéa	200 Euros si prestation
Coup d'Envoi (Horse Ball)	750 Euros + 750 Euros (exceptionnel)
Entente Gouville-Coutainville (Tennis de Table)	600 Euros
Club Cyclo Touriste	150 Euros + 150 Euros (10 <sup>ème</sup> anniversaire)
Les Arconies	180 Euros
Tour Beach Rugby	180 Euros si prestation
District de football (Football sur le sable)	200 Euros si prestation
F C A C	1 200 Euros
Enduro Pédestre des Sables	1 000 Euros
Association Cœur d'enfant pour Raid « La Barjo »	50 Euros

<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>DECISION D'ATTRIBUTION</b>
Classe transplantée	5 450 Euros
Ecole primaire Stage de voile + sortie Guernesey	2 315 Euros
Ecole primaire B C D	500 Euros
Les Petits Mousses	174 000 Euros
Les Coccinelles	218 000 Euros
Office de Tourisme	125 000 Euros + 5 000 Euros (exceptionnel)
Amicale du Personnel	1 700 Euros
La Fraternelle	2 000 Euros
S N S M	350 Euros
C O R E	250 Euros
Station Verte	1 325 Euros
Pavillon Bleu	980 Euros
Société des Courses	800 Euros
Société de Chasse	450 Euros
Abeille de la Solidarité	350 Euros
Comité de Jumelage Trinity	500 Euros
Adhésion Jersey Normandie	130 Euros + 50 Euros (exceptionnel)
ASSAC (Jet Ski)	500 Euros si prestation
Ligue pour l'enseignement (Lire et faire lire)	40 Euros
Polifolia	3 800 Euros
Fonds social logement et Fonds social énergie	2 062 Euros
Fonds Aide aux Jeunes en difficulté	677 Euros
Théâtre des Embruns	10 000 Euros

### **BUDGET COMMUNAL**

M. le Maire propose de voter le Budget par chapitre.

Le Budget Primitif de la commune s'équilibre :

\* en fonctionnement à 4 889 656,00 Euros

\* en investissement à 3 266 255,00 Euros

### **Section de fonctionnement**

M. le Maire fait remarquer la diminution du montant des charges de personnel, liée au départ en retraite de plusieurs agents.

### **Section d'investissement**

M. le Maire explique que la vente de l'ancienne crèche devrait intervenir dans le courant de l'année, au profit de la S.A. d'HLM Coutances-Granville. Le projet de Foyer Soleil est maintenant finalisé, avec un plan de financement validé. Il prévoit une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 80 000 Euros et une participation de la commune à hauteur de 40 000 Euros. Il est donc proposé d'inscrire en dépenses, une subvention d'investissement à hauteur de 40 000 Euros et une recette de 200 000 Euros représentant le prix de vente du bâtiment.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, un emprunt de 450 000 Euros est inscrit pour équilibrer le budget. Il ne sera probablement pas réalisé puisque la vente du terrain de l'ex-mini-golf, si elle est validée par le Conseil Municipal, devrait intervenir avant la fin de l'année et suffire à équilibrer le budget d'investissement. Pour rappel, France Domaine a estimé le terrain à 510 000 €. Une réserve est prévue pour réaliser les travaux de voirie de la rue Lechanteur.

M. ROBBE insiste sur la priorité à donner au secteur des abords de l'école et non à la rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 de la Commune, voté au niveau du chapitre.

**BUDGET CAMPING**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 du Camping, voté au chapitre, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 196 995,00 Euros et en section d'investissement à 71 621 Euros.

**BUDGET CAVEAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 des Caveaux, voté au chapitre, qui s'équilibre en section d'exploitation à 81 500 Euros et en section d'investissement à 41 500 Euros.

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 Eau et Assainissement, voté au chapitre, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 648 600 Euros et en section d'investissement à 1 521 100 Euros.

**FINANCES – TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE**

M. le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation des moyens proposée par la Communauté de Communes, il est envisagé de mettre la balayeuse à disposition des communes du canton.

Après études avec les services techniques des différentes communes de la Communauté, il est proposé de mettre la balayeuse et son chauffeur à disposition des communes limitrophes, sur la base d'un taux horaire de **50 Euros**, avec un minimum d'une demi-journée.

M. d'HOOGHE s'oppose à cette proposition, car il s'agit d'un matériel spécifique, fragile et pas adapté à la circulation sur de longues distances.

M. ROBBE ne comprend pas qu'on envisage de mettre du personnel à disposition d'autres communes, alors que les services techniques sont en déficit d'effectifs.

M. MAUGER est d'accord sur le principe de la mutualisation mais estime le tarif trop faible. Il pense néanmoins qu'accepter cette proposition permettrait d'envoyer un signal positif à la Communauté de Communes.

M. HENRY rappelle que le principe de la mutualisation mis en place à la Communauté permettra une bonne utilisation des matériels dont dispose chaque commune et qu'Agon-Coutainville bénéficiera aussi de ce service dans d'autres domaines. Il explique que le tarif proposé tient compte des frais de personnel, de l'amortissement du matériel et du carburant. Le montant calculé est le même qu'à Gouville et semble cohérent.

M. SAVARY souhaite que la proposition soit réétudiée et la décision reportée.

M. le Maire propose de reporter la décision du Conseil.

**FINANCES – VENTE D'UN BATIMENT**

M. le Maire rappelle que, suite à l'acquisition des locaux de Coutainville Plaisance, il est envisagé de transférer dans les semaines à venir les services techniques municipaux.

Les locaux actuellement occupés par l'atelier municipal seront alors libres de toute occupation.

Il est proposé de mettre en vente le bâtiment, par adjudication, sur la base d'un prix de 100 000 Euros, étant précisé que France Domaine a évalué le bâtiment à 86 000 Euros.

Mme LEROY demande s'il convient de prévoir une destination du bâtiment.

M. le Maire explique que la destination des locaux est encadrée par le règlement du POS. Il ne peut s'agir d'une démolition et d'une reconstruction. Il ne pourra s'agir que d'une réhabilitation de l'existant, avec une extension mesurée possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en vente le bâtiment de l'atelier municipal, au prix de 100 000 €uros,

AUTORISE M. le Maire à engager cette cession auprès de Maître ALLIX-GIRARD et à signer les documents à intervenir.

### **FINANCES – TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'instituer la révision annuelle en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Compte tenu de l'évolution de cet indice, il est proposé de fixer, pour l'année 2013, le tarif d'occupation du domaine public à des fins commerciales (terrasses) à 25,60 € le m<sup>2</sup> et le tarif de la convention privative d'occupation du domaine public (installations fixes) à 95,60 € le m<sup>2</sup>.

#### **Calcul**

##### *Terrasses*

Tarif au 01/01/2012 = 24,63 €

Tarif au 01/01/2013 =  $\frac{24,60 \text{ €} \times 1\,617 \text{ (indice 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2012)}}{1\,554 \text{ (indice 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2011)}} = 25,60 \text{ €}$

##### *Installations fixes*

Tarif au 01/01/2012 = 91,90 €

Tarif au 01/01/2013 =  $\frac{91,90 \text{ €} \times 1\,617 \text{ (indice 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2012)}}{1\,554 \text{ (indice 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2011)}} = 95,60 \text{ €}$

M. SAVARY demande quel est le tarif appliqué pour les occupations du domaine public de type déballage devant les commerces.

M. le Maire lui indique qu'il s'agit du tarif « terrasse ».

M. SAVARY souhaiterait qu'on demande aux propriétaires du restaurant « L'Ecume » de faire un effort sur l'aménagement de sa terrasse sur le promenoir.

Par ailleurs, il souhaite qu'on demande aux commerçants bénéficiant de terrasses de ne pas empiéter sur les trottoirs existants.

M. MAUGER attire l'attention sur la situation du restaurant « Les Bains de mer » qui s'est vu refuser la création d'une vente à emporter sur le promenoir alors que « L'Ecume » a bénéficié de cette autorisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe les tarifs d'occupation du domaine public à :

\* 25,60 € le m<sup>2</sup> pour l'occupation du domaine public (terrasses et déballages)

\* 95,60 € le m<sup>2</sup> pour l'occupation privative du domaine publique (installations fixes types vérandas).

**PERSONNEL – CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS AUX CAMPINGS**

Comme chaque année, il est proposé de créer des postes d'agents saisonniers pour les campings municipaux, à savoir :

- 2 agents d'entretien à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août
- 1 agent d'accueil du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013
- 4 agents d'entretien à temps non complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord à la création de postes de saisonniers au Camping.

**INFORMATION**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association APP2R qui informe de la décision d'interdiction de la fourche à cailloux pour la pêche à pied.

M. le Maire et les conseillers municipaux sont satisfaits de cette décision.

Mme LEBRET tient à informer le Conseil Municipal que la distribution de la Banque Alimentaire a concerné aujourd'hui 43 familles et 126 personnes.

Les besoins ne cessent d'augmenter, en particulier pour les familles avec enfants.

M. LEMESLE souhaite que le grillage du terrain utilisé par le Centre Equestre Avenue du Passous soit remis en état et protégé par une lisse de bois.

M. le Maire fera un courrier au Centre Equestre en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme, le  
Le Maire,

J. LEMESLE

M. AVENEL